ques à gaz, descendirent dans l'intérieur du paquebot ; ils se rendirent compte ainsi que le feu avait pris dans les cabines de troisième, à tribord. Les flammes s'échappaient de toutes les ouvertures et le feu se propageait rapidement vers la passerelle.

Le commandant fit lancer un « S.O.S. ». Le vent soufflant assez fort, favorisa la propagation du feu. On commença à mettre les canots dehors. Les passagers furent munis de ceintures de sauvetage. L'*Asia* prit de la gîte, s'inclinant d'environ 15 degrés. Pour que l'eau n'envahît pas la coque par les hublots, on fit remplir les ballasts. L'*Asia* se redressa ainsi, et l'évacuation continua.

A 22 heures, l'incendie prenait des proportions énormes. Il fallait débarquer les passagers de toute urgence, mais la panique se produisit ; alors tous les pèlerins se précipitèrent sur les échelles. Aucun ne pouvait atteindre le bastingage.

Les opérations du sauvetage

Les navires mouillés en rade envoyèrent bientôt des canots. Des passagers purent descendre par les cordages placés le long de la coque, et aussi, à la fin, par des échelles.

Le feu gagnant toujours, on cria aux pèlerins de se jeter à la mer pour rejoindre les canots.

A 22 h. 30, toute la partie haute du navire flambait. Ce fut le sauve-qui-peut. Il ne resta plus à bord que le commandant, son second, le premier lieutenant, le docteur, trois mécaniciens et le radio-télégraphiste.

On parvint à embarquer quelques personnes dans les canots venus du *Belgrano* et des autres navires en rade. Les hommes de l'*Asia* dirigèrent l'évacuation comme ils purent.

Finalement, les derniers, ils sautèrent à la mer pour échapper aux flammes qui faisaient rage. On les recueillit et ils furent conduits à bord de l'*Arabistan*, vapeur anglais.

Sans la panique, il n'y aurait pas eu de victimes

Pendant l'incendie, tous les marins firent preuve d'un courage et d'un dévouement remarquables. Les officiers, les mécaniciens, les simples matelots firent des efforts surhumains pour sauver des vies humaines et combattre le feu. Plusieurs d'entre eux furent brûlés ou blessés, notamment le chef mécanicien et les officiers.

Le commandant du *Belgrano* se conduisit aussi très courageusement, alors qu'il vint avec ses hommes près de l'*Asia* en flammes. Il ne faut pas oublier non plus les marins anglais de l'*Arabistan*.

Dans cet incendie aucun accident de personnes ne se serait produit certainement, si les passagers n'avaient perdu la tête. Il y avait, en effet, à bord des engins pour sauver plus de 1.500 personnes. L'équipage, qui comptait quatre-vingt-huit personnes et vingt-sept représentants des affréteurs, a été sauvé en entier.

Il y eut cent douze passagers brûlés ou noyés. Quant au navire, il est perdu. Le feu se propagea avec une rapidité telle qu'il fut impossible de sauver quoi que ce soit.

L'équipage et les pèlerins furent transportés à Djibouti par le *Belgrano*. Le commandant de l'*Asia*, M. Marchan, resté à Djeddah avec le second, M. Bonavita, et le chef mécanicien Vignoli, rentreront prochainement à Marseille.

La deuxième partie de l'équipage est attendue sur le *Chambord*.

La propriété commerciale devant la Chambre

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la propriété commerciale, renouvellement des baux à loyers d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

M. Brandon (Seine) affirme que le droit de propriété créé par le travail est reconnu par la loi qui a consacré la propriété commerciale.

M. Joseph Denais (Seine). — Il faut assurer aux ayants-droit de la propriété commerciale, comme aux ayants-droit de propriété foncière, un traitement équitable.

M. Louis Puech, rapporteur, demande à la Chambre d'adopter les solutions raisonnables de la Commission.

M. Henri Tasso (Bouches-du-Rhône) annonce qu'il soutiendra des amendements au texte de la Commission, car il importe que la situation des commerçants soit nettement définie, garantie et améliorée.

M. Raoul Péret demande que cette discussion, interrompue depuis juillet 1929, aboutisse rapidement, afin que le statut définitif des locataires commerciaux mette fin aux indécisions. Le Gouvernement est prêt à collaborer avec la Commission et la Chambre pour aboutir à un texte qui sera adopté par les deux Chambres et qui réglemente harmonieusement les intérêts des propriétaires et des locataires. (Applaudissements.)

M. Julien Durand, président de la Commission du commerce, estime que c'est lors de la discussion des articles que les uns et les autres pourront faire un effort d'entente. Il importe donc de mettre fin rapidement à la discussion générale, qui dure depuis une année. (Applaudissements.)

La discussion générale est close.

On commence la discussion des articles et la suite du débat est renvoyée à jeudi.

M. Gaude demande à interpeller sur l'incendie de l'« Asia ».

M. Louis Rollin expose qu'une enquête est ouverte pour connaître les raisons de la brusque extension de l'incendie. Si des responsabilités sont établies, elles seront retenues et des sanctions disciplinaires ou judiciaires seront prises, le cas échéant. Le Gouvernement demande donc le renvoi de l'interpellation à la suite.

M. Gaude prend acte de la déclaration du ministre. Le renvoi à la suite est ordonné.

La séance est levée à 18 h. 50. La prochaine séance aura lieu jeudi prochain à 15 h.

Le Sénat a voté la loi réglementant la profession de banquier

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Sur le rapport de M. Paul Laffont, le Sénat valide les opérations électorales par lesquelles M. Lederlin a été élu sénateur de la Corse.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la loi interdisant l'exercice de la profession de banquier aux individus frappés de certaines condamnations, aux faillis non réhabilités.

M. Jenouvrier, rapporteur, a la parole pour demander au Sénat de voter sans modifications le texte adopté par la Chambre et de rejeter divers amendements déposés par M. Delahaye qui, dit-il, aboutiraient dans certains cas, à permettre des chantages qui resteraient forcément impunis.

Le projet réglementant la profession de banquier est adopté. La séance est levée à 17 h. 35. Prochaine séance mardi.

LE CONGRÈS DES DOUANIERS

Paris, 17 juin. — Le XXIe Congrès du Syndicat national des agents du service actif des douanes s'est ouvert, aujourd'hui, rue Cadet. A l'ordre du jour figurent avec les questions des traitements et des retraites, celle de l'orientation du groupement et de la réorganisation du service des douanes.

Treize condamnés à mort ont été exécutés à Yen-Bay

« Le chef de l'Etat ayant décidé de laisser la justice suivre son cours pour treize des trente-neuf Indigènes condamnés à mort par la Commission criminelle de Yen-Bay, au cours de sa deuxième session, ces treize condamnés ont été exécutés ce matin, au lever du jour. Aucun incident ne s'est produit. »

A LA VEILLE DES ASSURANCES SOCIALES

Comment résoudre le problème de la cotisation ouvrière ?

Réponse à une lettre ouverte à un patron

Nous recevons des Syndicats libres de Roubaix, Tourcoing et environs, la lettre suivante que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Madame la Directrice,

Les travailleurs ont lu avec le plus grand intérêt les lettres parues dans le « Journal de Roubaix » concernant le versement ouvrier aux Assurances sociales.

Il importe, en effet, de bien situer le problème. Pour cela, d'accord avec nos commissions des différents syndicats d'ouvriers et d'employés, je me permets de vous exposer le point de vue de l'Union des Syndicats Libres.

PLUSIEURS SOLUTIONS

Comme cela a été indiqué, le problème du versement ouvrier comporte plusieurs solutions.

Première solution. — L'ouvrier paie sa part, sans recevoir aucun dédommagement de salaire.

Nous croyons que cette solution doit être écartée. Elle ne serait réalisable que si l'ouvrier se trouvait dans une situation de réelle aisance. Le prélèvement des Assurances sociales apparaîtrait alors comme un simple déplacement d'économies en vue de la maladie, de la vieillesse et autres risques, sans pour cela gêner l'ouvrier dans ses besoins vitaux. Ce n'est pas le cas pour beaucoup de travailleurs de notre région.

Deuxième solution. — Le patron paie non seulement sa part, mais aussi la part de l'ouvrier, sans aucun prélèvement sur le salaire. C'est la solution toute opposée. Elle peut se justifier en tenant compte de certains salaires inférieurs qui existent surtout dans des catégories féminines et d'hommes de peine. Le versement total fait ainsi par les patrons serait un certain complément de salaire avec affectation spéciale.

Mais cette solution comporte de graves dangers. Elle dénature le caractère de la loi, dont les avantages prévus sous forme d'assurance prendraient, apparemment au moins, figure d'assistance. Les travailleurs seraient tentés alors de se désintéresser de la bonne marche des caisses, des règles nécessaires de contrôle et de gestion. Et l'on sait comme ces points sont importants pour l'avenir même de la loi.

Nous acceptons donc le principe du versement ouvrier, comme l'ont accepté les grandes organisations ouvrières; la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et aussi la C.G.T. D'ailleurs, cette forme du versement ouvrier est déjà appliquée chez les fonctionnaires, les cheminots, les mineurs et dans beaucoup de grandes administrations.

LA VRAIE SOLUTION

La solution appelée « solution mixte » par l'industriel qui a écrit dans vos colonnes, nous apparaît comme la bonne solution.

L'ouvrier paie sa part, mais en même temps le patron accorde à l'ouvrier une augmentation de salaire qui facilite le versement ouvrier pour assurances sociales. Ainsi le caractère mutualiste de la loi est conservé; l'indépendance, la dignité et la responsabilité des travailleurs sont sauvegardées. C'est la solution qui a été adoptée dans le bâtiment puisqu'une augmentation de 20 centimes sera appliquée le 1er juillet, à la mise en route des assurances sociales.

LA FORMULE D'ACCORD

D'une manière générale nous pourrions donc tomber d'accord avec les évaluations établies par l'industriel, cité plus haut, c'est-à-dire admettre pour l'ouvrier, un effort personnel de 60 centimes par semaine sur une cotisation de 3 fr. (en 2e catégorie); en 3e catégorie un effort personnel de 1 fr. 15 par semaine sur une cotisation de 4 fr. 50; en 4e catégorie un effort personnel de 1 fr. 20 sur une cotisation de 6 fr.

Pour atteindre ce résultat, l'employeur accorderait une augmentation de 0 fr. 05 l'heure en seconde catégorie; 0 fr. 07 en troisième catégorie; 0 fr. 10 en quatrième catégorie. Ainsi pour ces catégories qui comprennent tous les travailleurs gagnant moins de 52 fr. par jour ou 192 fr. par semaine, c'est-à-dire la grande majorité de ceux qui appartiennent à l'industrie textile par exemple, l'effort serait largement facilité. La différence entre l'augmentation de salaire et le versement des 4 %, aux assurances sociales ne représenterait plus qu'une cotisation mutualiste en vue d'avantages beaucoup plus appréciables encore que ceux assurés actuellement par la mutualité.

Lorsqu'il s'agit de salaires à la tâche, on pourrait adopter une augmentation en pourcentage laissant une charge légère à l'ouvrier.

Nous pourrons être amenés à différer d'avis avec votre industriel correspondant, quant à la cinquième catégorie. Cette catégorie comprend les ouvriers gagnant 4 fr. de l'heure ou 192 fr. par semaine et plus. Il s'agit ici d'ouvriers qualifiés dont un grand nombre ne dépasse pas la base prévue. Laisser à ces ouvriers une charge de 5 fr. 20 par semaine, sur une cotisation globale de 10 fr., nous apparaît plutôt lourd. Nous préconisons pour cette catégorie une augmentation de salaire plus importante, en égard à la qualification des ouvriers et au coût de la vie particulièrement élevé chez nous.

Ajoutons d'ailleurs que dans cette catégorie, les pères de famille se trouvent particulièrement nombreux et que beaucoup ont un coefficient de salaire qui n'a pas atteint le coefficient du coût de la vie.

POUR L'ENTENTE

Les Syndicats libres sont tout prêts à collaborer avec toutes les organisations pour la mise au point de la question délicate du versement ouvrier d'après les idées déjà exprimées. Ils se félicitent que des voix s'élèvent en différents milieux pour rechercher des solutions apaisantes.

L'application des assurances sociales peut être une occasion particulièrement opportune de collaboration et de pacification sociale. Il y a lieu pour tous de faire effort afin de favoriser le démarrage de cette excellente loi sociale.

On peut compter que, pour ce qui les concerne, les Syndicats libres interviendront avec bonne volonté.

Veuillez agréer, etc....

Pour les Commissions.
Louis Blain, secrétaire général.

Le Congrès des notaires de France à Lille

La deuxième et dernière journée (du moins à Lille) du XXXVIe Congrès des notaires de France, s'est déroulée mardi, sous la présidence de Me Pons, notaire à Mazamet.

La séance de travail et de clôture

Dans la salle de la Société Industrielle, comme la veille, s'est ouverte, vers 9 heures, la dernière séance de travail.

Plusieurs rapports furent développés.

Me **Bontfol**, notaire à Argenteuil, présenta une étude sur les associations notariales et sur les modalités qui doivent présider au recrutement des clercs de notaires.

La question de l'accession des femmes au notariat fut également étudiée dans un sens favorable.

M. Dupin, de Saint-Rambert-sur-Loire, examina le fonctionnement des caisses de retraites et leur adaptation avec les dispositions contenues dans la loi sur les assurances sociales.

Les allocations familiales firent l'objet d'un rapport de **M. Lefrançois**, de Maubert-Fontaine, qui sut mettre en relief tout l'intérêt qu'elles présentent et la nécessité toujours plus grande devant laquelle on se trouve de les appliquer.

A nouveau, on entendit sur le Canada des observations judicieuses émises par M. Labelle, de Québec.

Les vœux

On passa ensuite à la lecture et à l'adoption des vœux suivants :

Le notariat et les pouvoirs publics. — Le XXXVIe Congrès des notaires de France, après avoir entendu le rapport de Me Boutrolle, notaire à Rouen, sur le rôle social du notariat, émet le vœu que le notariat français, fort de ses antiques vertus de travail et de probité, n'hésite pas à mettre dans chaque région son savoir et son expérience au service des pouvoirs publics, et que, de leur côté, ceux-ci, dans tous les domaines de la vie législative économique et sociale, fassent un appel de plus en plus large aux membres les plus qualifiés de la corporation notariale pour s'éclairer de leurs conseils et, suivant la récente parole de M. Tardieu, adapter la tradition aux exigences des temps nouveaux.

L'inspection des comptabilités. — Vœu émis sur le rapport de Me Primois, notaire à Vire :

« Après avoir entendu le rapport de Me Primois, notaire à Vire, sur le « Renforcement de l'inspection des comptabilités », le Congrès signale aux comités régionaux et aux chambres de discipline, les initiatives prises dans le ressort de la Cour d'appel de Caen et décide qu'il y a lieu de laisser aux comités régionaux et chambres de discipline le soin de prendre telles dispositions qui leur paraîtraient les plus opportunes. »

Le casier civil. — Vœu formulé sur la proposition de Me Coquelin, notaire à Andresy (S.-et-O.) :

« Le Congrès, après avoir entendu Me Coquelin, émet le vœu que le législateur établisse pour chaque individu, à son lieu de naissance, un casier civil où seraient portés tous les événements ayant un effet sur sa capacité civile, cahier tenu par les greffes des tribunaux qui devraient en délivrer extrait aux tiers moyennant redevance. »

Les droits de mutation et ceux de donation. — Communication relative à un vœu tendant à :

« Inviter l'Association à étudier avec l'administration les moyens de ramener une proportion plus équitable entre les droits de mutation par décès actuellement diminués, et les droits de donation qui n'ont pas été touchés. »

Le prochain Congrès

On procéda ensuite à l'élection des membres du bureau du prochain Congrès, après qu'il eut été décidé que ce congrès se tiendrait, en 1931, à Dinard-Saint-Malo.

Furent élus: MM. Voituriez, de Cambrai; Boutrolle, de Rouen; Smitt, de Mulhouse et M. Charrier, de Melun.

Visite du musée de Lille

A 10 h. 30, avant même la clôture de la séance du matin, un certain nombre de congressistes s'étaient réunis au Musée de Lille. Les autres confrères vinrent les y rejoindre peu après; sous la conduite experte du conservateur, M. Théodore, les congressistes visitèrent pendant une heure et demie environ les richesses du Musée.

L'après-midi de mardi fut consacré à une excursion en autocar à Lens et à Notre-Dame de Lorette.

Le banquet

La journée se termina par un banquet qui réunit six cents convives dans la salle des Ambassadeurs, sous la présidence de M. Pons, président du Congrès, entouré de MM. Beylot, procureur général; Boujard, secrétaire général de la Préfecture; Mgr Lesne, recteur des Facultés catholiques; Spriet, adjoint au maire de Lille; Voituriez, président du Congrès de 1931.

Au champagne, des discours furent prononcés par MM. Pons, Spriet, Sirois, président de la Chambre des notaires de Québec; Cols, président de la Fédération des notaires de Belgique; Arnoux, bâtonnier de l'Ordre des avocats; Voituriez; Boujard, secrétaire général de la Préfecture, et Beylot.

— M. Tardieu présidera, le samedi 21 juin, au « Petit Journal », le déjeuner Lamartine.

— Le Gouvernement roumain a demandé l'agrément du Gouvernement français pour la nomination de M. Dinu Casianu, député, comme ministre à Paris.

M. Poulet, conseiller général de l'Indre, est arrêté sous l'inculpation d'escroquerie et d'abus de confiance

Paris, 17 juin. — M. Giard, juge d'instruction, vient d'inculper d'escroquerie, abus de confiance et complicité, M. Joseph Poulet, ancien directeur d'assurances, maire de Parnac, conseiller général de l'Indre, arrêté lundi à Parnac.

Il avait fondé une compagnie d'assurances syndicales des grands groupements régionaux.

L'arrestation de M. Poulet a été motivée par de nombreuses plaintes parvenues au Parquet de la Seine. Au mois de septembre dernier, la compagnie « Les Assurances syndicales des grands groupements régionaux » créée par Poulet, avait procédé à une augmentation fictive de capital de deux à vingt millions. Avec cet argent fictif, la Compagnie avait acheté les titres de la banque la « Compagnie parisienne de crédit et de banque et de dépôt », 47, rue de la Victoire. Les agents de change acceptèrent de placer les titres dans le public. Pour alimenter le marché en Bourse, on prit les sommes déposées par les clients à la Compagnie parisienne. De nombreuses plaintes furent déposées et M. Giard, juge d'instruction, inculpa les directeurs de cette société.

D'autre part, le ministère du Travail ayant demandé la justification des réserves mathématiques de la Société d'assurances, on découvrit qu'au lieu des trois millions qui auraient dû être en caisse, il n'y avait qu'un simple reçu.

Enfin, le Tribunal de commerce de Toulouse, le 2 juin, avait mis l'affaire en faillite.

Le montant de l'actif recueilli dans sa perquisition par M. Pachot au siège de la Compagnie parisienne ne s'élève qu'à sept mille francs. Par contre, le montant du découvert créé par la déconfiture, s'élèverait à trente millions environ.

J.-C. Millet est condamné pour escroquerie

Melun, 17 juin. — Jean-Charles Millet petit-fils du peintre Jean-François Millet, a comparu aujourd'hui, devant le Tribunal correctionnel de Melun. Les délits qui lui sont reprochés sont de deux sortes: les uns sont constitués par une série d'escroqueries, nettement caractérisées, la vente à son profit d'objets d'art qui lui avaient été confiés et l'émission de plusieurs chèques sans provision; les autres, par la fabrication et la vente de tableaux faussement signés de J.-F Millet et fabriqués de toutes pièces par le peintre Paul Cazot.

Le Tribunal n'avait à s'occuper, aujourd'hui, que des premiers, les seconds ne devant être jugés qu'au mois de novembre.

Jean-Charles Millet a été condamné à un an de prison, 50 francs d'amende et au remboursement à M. Lockett Thomson, partie civile, de deux sommes: l'une de 14.675 francs, montant du chèque sans provision de 115 livres sterling, et une autre somme de 9.000 francs, valeur de la vente des bronzes, qui ont d'ailleurs été restitués à M. Thomson, par la Galerie Danton.

Dernière Heure

Le président Hoover a signé le tarif douanier américain

Washington, 17 juin. — Le président Hoover a signé le nouveau tarif douanier.

Le Congrès national de la Mutualité catholique à Paris

Paris, 17 juin. — Les délégués au premier Congrès national de la Mutualité nationale catholique se sont réunis sous la présidence du général de Castelnau qui a présenté les résultats obtenus et donné les grandes lignes du plan d'organisation qui doit être suivi.

L'Union nationale et familiale des Sociétés de secours mutuels groupe actuellement trois Fédérations; 32 Unions départementales de sociétés, 60 Mutuelles familiales départementales, 1.008 sociétés diverses de secours mutuels, qui réunissent les effectifs suivants: 407.655 mutualistes assurés ou non, plus de 192.828 assurés non mutualistes, soit au total 600.483 personnes. Ces résultats n'intéressent d'ailleurs que soixante-sept départements, les réponses de onze départements qui ont constitué une organisation n'étant pas encore parvenues au siège de l'Union nationale.

LES TRAITEMENTS DES OUVRIERS DES P.T.T.

Paris, 17 juin. — Ce matin, M. Mallarmé, ministre des P.T.T., a reçu une délégation du Congrès du Syndicat des ouvriers des P.T.T. L'entrevue a été cordiale et confiante.

Le ministre a exprimé aux délégués des ouvriers sa satisfaction de les avoir vus résister à toute provocation de cessation du travail. M. Mallarmé a mis les délégués au courant des échelles de traitements proposées par le ministre des Finances pour leurs catégories et des efforts qui ont été faits pour obtenir un coefficient d'augmentation de traitement dépassant cinq. Il a ajouté que les traitements de certaines catégories du personnel ouvrier seront révisés pour obtenir ce coefficient.

Un mouvement révolutionnaire en Bolivie

New-York, 17 juin. — Un télégramme de Buenos-Ayres à l'« Associated Press » dit que, suivant des informations reçues par le journal « La Nacion », un mouvement révolutionnaire aurait éclaté en Bolivie.

Il aurait à sa tête Roberto Josa, ancien secrétaire à la légation de Bolivie, à Rio-de-Janeiro.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 17 juin.

Ventes, 2.000 ; importations, 10.400 ; Américain, baisse 11; Brésilien, baisse 11; Egyptien, baisse 15 à 20.

NEW-ORLEANS, 17 juin.

Cotons Middling Upland. — Disponible 12.74; — Cotons à terme : sur janvier, 12.97; mars, 13.16; mai, 13.26; juillet, 13.11; octobre, 12.88-87; décembre, 12.97-98.

NEW-YORK, 17 juin.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 13.33; — A terme : Sur janvier, 13.13; février, mars, avril, mai, inactifs; juin, 13.30; juillet, 13.42-49; août, 13.00; septembre, 13.00; octobre, 13.02-03; novembre, 13.08; décembre, 13.15.

Nouveau contrat : Sur janvier, 12.90; février, 13.01; mars, 13.12; avril, 13.19; mai, 13.26-28; octobre, 12.80-82; novembre, 12.85; décembre, 12.91-96.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 6.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 5.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; France et Continent, 11.000; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 123.80; Bruxelles, 34.73; Esc. hors banque, 2 1/2; Prêt à court terme, 2.

New-York : Sur Paris, 823 3/8; Londres, 483.25; Câb. transf., 485.81; sur Bruxelles, 13.95 1/4.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 330.00; — A terme : Sur janvier, 150.00; mars, 158.00; mai, 165.00; juillet, 150.00; septembre, 139.00; octobre, 141.00; décembre, 148.00. Ventes, 66.000 tonnes.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

AU CENTRAL SPORTING-CLUB

Paris, 17 juin. — Voici les résultats de la réunion de ce soir :

Huit rounds de 2 minutes : Delahaye bat Canonne aux points; Martinez bat Pêne, abandon au 2e round. — Dix rounds de 2 minutes : Petier bat Lorenzini aux points; Parisis bit Bilh aux points; Joé Dinah et Carré font match nul; Di Secca et Kanter jeune font match nul; — Dix rounds de 3 minutes : Barras et Murat font match nul.

Le concours des cinq plus beaux jardins de la Fédération des Jardins ouvriers du Nord

La Fédération des jardins ouvriers du Nord de la France, ainsi que nous l'avons annoncé, organise cette année, le concours des cinq plus beaux jardins, qui sera le complément heureux du concours annuel entre tous les jardins des sociétés adhérentes.

Le jury, qui doit établir le classement des cinq plus beaux jardins, commencera ses visites le lundi 23 juin et les poursuivra durant toute la semaine.

En dehors des cinq diplômes que la Fédération délivrera aux lauréats du concours des cinq plus beaux jardins, et des prix en espèces, il est prévu pour les lauréats des récompenses de tout premier ordre, dont un diplôme de médaille d'or décerné par la Société d'Horticulture de France, un même diplômé de médaille d'or par la Société d'Horticulture de Tourcoing, par le Cercle Horticole de Roubaix. Une grande médaille d'or est également décernée par M. Bersez, sénateur du Nord, et plusieurs plaquettes sont également offertes par les « Amis de Lille ».

UN MARI SUPERSTITIEUX AVAIT TUÉ SA FEMME

Tours, 17 juin. — Au hameau de Luain, à Chambourg-sur-Indre, un gendarme se présentait au domicile du cultivateur Lucien Lorillard pour lui remettre un fascicule de mobilisation. En entrant dans la maison, le représentant de l'autorité fut surpris par une odeur nauséabonde. Il demanda aussitôt au cultivateur quelle en était la cause.

— Ne m'en parlez pas, répondit Lorillard, c'est ma femme que j'ai tuée il y a trois jours, et il faut que j'en tue encore cinq.

En s'avançant dans la pièce, le gendarme aperçut, en effet, sur un lit le cadavre de Mme Lorillard qui avait été tuée d'un coup de revolver au cœur.

Le Parquet, informé, se rendit sur les lieux et procéda à la reconstitution du drame. Les époux Lorillard, mariés en 1922, à Loches, vivaient en mauvaise intelligence. Le mari, alcoolique invétéré, brutalisait son épouse parce que celle-ci, prétendait-il, voulait l'ensorceler par l'intermédiaire d'une bohémienne. Il y a quelques mois, il l'avait déjà menacée de mort.

La rafle de l'épargne dans la région de Quesnoy-sur-Deûle

DÉSIRÉ LESAFFRE EST CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON

Le Tribunal correctionnel de Lille a eu à s'occuper hier de deux affaires d'escroquerie et d'abus de confiance qui ont eu pour théâtre la région de Quesnoy-sur-Deûle et dont nous avons relaté les faits il y a quelques jours.

Deux personnages, Désiré Lesaffre, trente ans, courtier à Frelinghien, et Henri Pelletier, 49 ans, agent d'affaires, s'étaient chargés du placement des actions de la « Société des Editions de la Famille et de la Semaine Illustrée ». Or, ces titres étaient, paraît-il, dénués de toute valeur. Tous deux étaient poursuivis pour escroquerie. Lesaffre seul comparaissait; en ce qui concerne Pelletier, l'affaire avait été disjointe; il exécute en effet en Belgique, une peine de quatre années et quinze jours d'emprisonnement qu'il a encourue pour avoir dérobé sur la table d'un agent de change des titres pour une valeur de 600.000 francs.

Lesaffre, après plaidoirie de Me Marie-Louise Kah, a été condamné à une année d'emprisonnement.

D'autre part, Lesaffre était poursuivi, seul, pour abus de confiance, pour avoir détourné des titres de dommages de guerre qui lui avaient été remis en vue de leur négociation. Il détourna une somme de 23.850 fr. au préjudice de Mme Dumortier; 34.200 fr. au préjudice de M. Fin, tous deux de Quesnoy, et de 45.000 francs au préjudice de M. Paul Bataille, de Santes.

Me Hornez intervenait comme partie civile au nom de Mme Dumortier, qui obtient, outre le remboursement des sommes détournées, une somme de 2.500 francs à titre de dommages-intérêts.

Le Tribunal ordonne également le remboursement des sommes détournées au préjudice de M. Fin et 2.500 francs de dommages-intérêts.

Me Marie-Louise Kah a présenté la défense de Lesaffre qui a été condamné à deux années d'emprisonnement avec le bénéfice de la confusion avec la peine d'une année d'emprisonnement prononcée à son encontre pour le délit d'escroquerie.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mercredi 18 juin :

Aujourd'hui, saint Fortunat; demain, Fête-Dieu.
Soleil : Lever à 4 h. 48; coucher à 20 h. 55.
Lune : Pleine du 11; dernier quartier le 19.
Bulletin météorologique pour la journée du 18 (Région Nord) : Très nuageux ou couvert, orageux, devenant nuageux avec rares orages; vent d'Est, 3 à 5 mètres; température et minimum stationnaires.
Secrétariat des Familles, 17, rue des Champs : de 9 à 18 h.
Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : 15 h., local de la Goutte de Lait.

DANS L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

(Photo « Journal de Roubaix ».)

M. Gaston Vantroys

président de l'Union régionale du Nord de la Fédération des Amicales catholiques et de l'Association des anciens élèves du Pensionnat des Frères d'Estaimpuis, qui vient d'être nommé par le Souverain Pontife chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand.

HALLE FLIPO. — Beurre 16.50; extra 17.75 et 22. Café 10.75. Gruyère 13. Biscuits 6.50 à 11.

La création d'un cartel des Associations de Mutilés et Anciens Combattants

Nous apprenons qu'un cartel pour Roubaix, Lannoy et leurs cantons, des Associations de Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, vient d'être créé à Roubaix, en vue d'assurer entre ces associations, des liens étroits d'entente et de camaraderie, ainsi que l'étude en commun des revendications et la coordination de l'action.

Une première réunion des délégués a eu lieu et le bureau a été constitué comme suit: président, M. Maurice Gibon, président actif de l'Union des Mutilés; vice-présidents, M. Robyn, directeur de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens et M. Fernand Lemaire, président des Anciens Combattants d'Orient; secrétaire: M. Pierre François, président fondateur de l'Union des Mutilés et Réformés; trésorier, M. Jean Desruelles secrétaire général de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens.

Le siège de cet organisme a été fixé au « Foyer du Mutilé », 3, rue de l'Espérance, à Roubaix.

GAINES & SOUTIENS-GORGE élégants. — Modèles nouveaux en série et sur mesure. — Mme **VITASSE**, 126, rue de l'Epeule. 30174

La visite du président de la Chambre des notaires du Canada

Le 36e Congrès des notaires de France qui s'est ouvert lundi, à Lille, comptait parmi ses invités une dizaine de notaires canadiens de Québec, Montréal et Ottawa, régions où l'esprit et la langue de notre pays sont demeurés fort vivaces.

Cette délégation canadienne a pour chef M. Joseph Sérois, président de la Chambre des notaires du Canada.

M. Sérois est venu dans notre ville lundi après-midi, où il fut salué par M. Achille Glorieux, industriel, délégué régional du « Comité France-Amérique ».

M. Glorieux a accompagné le président canadien dans sa visite aux usines Lainière Amédée-Prouvost et aux filatures Glorieux et de Pierpont.

IL A ÉTÉ TROUVÉ dans Roubaix, le 16 juin, titres au porteur représentant une somme de 13.464 f. Les réclamer chez Putz-Penet, 300, rue Carnot, 300, Wattrelos (arrêt tram B Pt Lab.).

Une réception intime au Foyer des Amicales des Écoles publiques

Lundi soir, la Fédération des Amicales avait rassemblé à son Foyer, 42, rue d'Alsace, tous ses amis et collaborateurs qui participèrent à l'organisation de la tombola et de la fête de charité du 25 mai, au profit de son œuvre de colonie de vacances « Le grand air pour les petits ». Cette réunion intime était présidée par M. Duburcq, président de la Fédération des Amicales.

M. Duburcq exposa à l'assemblée le magnifique résultat financier obtenu par le Comité de l'œuvre des colonies de vacances et remercia chaleureusement tous ceux qui ont participé à l'organisation des fêtes.

Au cours de la cérémonie, M. Duburcq annonça les beaux résultats obtenus à Paris, au concours des Tuileries, par l'Ecole de préparation militaire de la Fédération. La section a enlevé le prix d'excellence et MM. Ravens et Carels le diplôme de moniteur.

Ensuite, au milieu des bravos, M. Campens, le dévoué secrétaire, reçut un magnifique souvenir et la réception prit fin après qu'on eut bu une coupe de champagne.

AUJOURD'HUI 18 JUIN s'ouvre dans les Salons du Grand Hôtel de Roubaix, une très importante exposition de Tapisseries anciennes. Cette exposition clôturera le 26 juin. 391664

Un beau succès de la section d'Éducation Physique et de Préparation Militaire de la Fédération des Amicales Laïques

Nous apprenons que la section d'éducation physique et de préparation militaire de la Fédération des Amicales a obtenu à Paris, au concours des Tuileries, le premier prix d'excellence.

Deux des instructeurs, MM. Carels et Ravens, ont obtenu le diplôme de moniteur.

Nos plus vives félicitations aux instructeurs et en particulier à leur professeur, M. Urbain Bettremieux, qui dirige avec dévouement cette section.

Etabliss. MONNIER & LAMARQUE, 119, rue d'Anzin, Roubaix. Tél. 19.65). Charbons. Anthracite. Aggloméré. Spécialité de Brusy. 24560

Un carambolage d'autos, rue de la Gare

Ce ne sont pas seulement les joueurs de billard qui font des carambolages, les automobilistes ont fort aussi.

Ainsi, mardi soir, vers 6 h., une automobile pilotée par M. Gaston Wills, représentant, domicilié, 3, rue d'Arcole, descendait la rue de la Gare. M. Wills tenait sa droite et se dirigeait vers la Grand'Place.

Il y était presque arrivé lorsque, au moment où il passait devant l'immeuble de Mlle Bérat, fleuriste, 5, rue de la Gare, l'auto de celle-ci se mit en marche. M. Wills surpris par ce départ qu'il n'avait pas prévu tamponna l'auto de Mlle Bérat, qui fut projetée sur une autre auto en stationnement, celle de M. Eugène Nowlant, représentant, boulevard Montparnasse, à Paris.

Quant à M. Wills, il tenta de rétablir sa direction, mais l'un de ses pneus ayant crevé, sa voiture fit une formidable embardée, se porta sur la droite et finalement alla se jeter sur le pylône qui se trouve à l'entrée de la rue du Maréchal Foch.

Tout ceci ne se fit pas évidemment sans mal. Dans la voiture de M. Wills, outre le conducteur, se trouvaient son père, M. Alfred Wills et son fils, le petit Michel Wills.

Par suite du choc contre le pylône, M. Wills père donna de la tête dans le pare-brise et brisa la glace, se faisant ainsi plusieurs coupures à la face. Le petit Michel, qui était sur la banquette arrière se mordit violemment la langue.

Les dégâts matériels sont assez importants. Les voitures de Mlle Bérat et de M. Nowlant ont été toutes deux endommagées. Quant à l'auto de M. Wills le côté avant droit a subi de sérieux dégâts.

TROP GRATTER CUIT... mieux vaut employer la **Pommade Florentine** contre toutes les maladies de la peau (eczémas, maux de jambes, démangeaisons). Prix : 8.50 impôt compris. — ROCHER, 32, rue de Grenelle, Paris, et toutes pharmacies. 30165

Une chute de moto

Un ébéniste, M. Georges Timmermans, âgé de 27 ans, qui roulait à motocyclette avenue Gustave-Delory, a été victime d'un accident. La direction de la machine s'étant brisée, sans doute par suite d'un heurt, le motocycliste fut projeté sur le sol. Dans sa chute, M. Timmermans s'est fait quelques blessures, d'ailleurs sans gravité. Il a pu regagner son domicile par ses propres moyens.

NE SOUFFREZ PLUS DES PIEDS. Hoffman, pédicure, 27, rue d'Alsace, Rx (T. 37.02). 32814

L'ADJUDICATION POUR L'ENTRETIEN DES BATIMENTS MUNICIPAUX. — Mardi matin, a eu lieu à la Mairie, l'adjudication en douze lots des travaux d'entretien à exécuter en 1930, aux bâtiments municipaux.

Le bureau était présidé par M. Wattremez, adjoint au Maire, assisté de MM. Delforge, Nys, conseillers municipaux; Nereux, directeur des services de la voirie.

Ont été déclarés adjudicataires pour les lots ci-dessus:

1er lot: Terrassement, maçonnerie, devis, 35.000 fr. MM. Odon Harpagès, avec un rabais de 20 %.
2e lot: Enduit, plâtras,